

Initiative fédérale-provinciale-territoriale de développement de la petite enfance (DPE)

Renseignements généraux	
Ministère responsable	Développement des ressources humaines Canada
Partenaires	<p>L'initiative fédérale-provinciale-territoriale de développement de la petite enfance comporte la participation du gouvernement du Canada et des gouvernements provinciaux et territoriaux. Le gouvernement du Québec ne participe pas à cette initiative, mais il reçoit sa part des transferts fédéraux remis aux gouvernements provinciaux et territoriaux en vertu de l'initiative.</p> <p>Au sein du gouvernement du Canada, les principaux partenaires sont notamment Développement des ressources humaines Canada et Santé Canada.</p> <p>Dans le cadre de cette initiative, les gouvernements se sont engagés à travailler en collaboration avec les Autochtones en vue de trouver des solutions pratiques aux problèmes de développement des enfants autochtones.</p>
Date d'entrée en vigueur	Cette initiative a été annoncée par le Premier ministre du Canada dans un communiqué concernant le développement de la petite enfance qui a été diffusé le 11 septembre 2000.
Date d'expiration	Il s'agit d'une initiative permanente.
Site web	Des renseignements au sujet de l'initiative, y compris le texte du communiqué du Premier ministre concernant DPE, peuvent être obtenus en consultant le site Web de l'union sociale, à l'adresse suivante : http://www.socialunion.gc.ca/ .
Objet	<p>L'objectif général de l'initiative consiste à améliorer et à accroître les mesures de soutien pour le développement de la petite enfance qui sont offertes aux jeunes enfants (d'avant la naissance jusqu'à l'âge de six ans) ainsi qu'à leurs parents.</p> <p>Les objectifs bien précis de l'initiative sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • promouvoir le développement de la petite enfance de façon à ce que les enfants s'épanouissent pleinement, c'est-à-dire qu'ils soient en bonne santé sur les plans physique et affectif, qu'ils soient en sécurité, prêts à apprendre ainsi que socialement engagés et responsables; • aider les enfants à s'épanouir pleinement et les familles à appuyer leurs enfants dans des communautés fortes.

<p>Rôles et contributions</p>	<p>Les premiers ministres ont reconnu que les provinces et les territoires sont les grands responsables des programmes et des services liés au développement de la petite enfance.</p> <p>Les gouvernements provinciaux et territoriaux investiront les fonds qui leur sont transférés par le gouvernement fédéral dans une partie ou dans l'ensemble des quatre domaines d'action suivants, dont il est fait mention dans le communiqué sur le DPE :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. des grossesses, naissances et enfances saines; 2. les services de soutien aux parents et aux familles; 3. le développement et l'apprentissage des enfants en bas âge ainsi que les soins qui leur sont prodigués; 4. les services de soutien communautaires. <p>Dans le communiqué sur le DPE, les premiers ministres ont pris, pour leur gouvernement, un engagement relativement aux trois exigences qui suivent en matière de compte rendu au public.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Cet automne, tous les gouvernements publieront un premier rapport concernant les programmes actuels et les dépenses se rattachant au DPE, ce qui offrira des données de base pour le suivi de nouveaux investissements. 2. D'ici septembre 2002, les gouvernements commenceront à remettre des rapports annuels comportant le recours à des indicateurs comparables pour le suivi des progrès réalisés dans l'amélioration et l'accroissement des programmes et des services liés au développement de la petite enfance dans les quatre domaines d'action. 3. D'ici septembre 2002, les gouvernements commenceront à présenter régulièrement des rapports sur le bien-être des enfants, en utilisant un ensemble d'indicateurs communs des résultats. <p>En cours² – Les gouvernements s'affairent à élaborer des lignes directrices en vue d'assurer une reconnaissance convenable de l'investissement fait par le gouvernement fédéral dans des programmes provinciaux et territoriaux de DPE. Ces lignes directrices devraient être prêtes d'ici l'automne 2001.</p> <p>Des produits conjoints d'information du public pourraient être mis au point par les gouvernements participants, à mesure qu'évoluera l'initiative.</p>
-------------------------------	--

Ressources

Financement

Le gouvernement du Canada a commencé à transférer 2,2 milliards de dollars aux gouvernements provinciaux et territoriaux au cours des cinq prochaines années. Ces fonds seront transférés dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS).

Le profil de financement pour le total des transferts aux gouvernements provinciaux et territoriaux est le suivant :

- **2001-2002** - 300 millions \$
- **2002-2003** - 400 millions \$
- **2003-2004** - 500 millions \$
- **2004-2005** - 500 millions \$
- **2005-2006** - 500 millions \$

Dans le communiqué sur le DPE, tous les gouvernements ont convenu que le financement pour le DPE devait être augmenté, prévisible et soutenable au fil des ans. Tous les gouvernements se sont engagés à faire des investissements accrus dans le développement de la petite enfance. Ils rendront compte au peuple canadien de ces investissements.

**Augmentation des paiements en vertu du TCSPS
aux fins du développement de la petite enfance**

(montant égal par habitant)

(en millions \$)

	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06	TOTAL
Terre-Neuve	5.2	6.8	8.5	8.4	8.3	37.1
Île-du-Prince-Édouard	1.4	1.8	2.3	2.2	2.2	9.9
Nouvelle-Écosse	9.1	12.1	15.1	15.0	14.9	66.4
Nouveau-Brunswick	7.3	9.7	12.1	12.0	11.9	53.0
Québec	71.6	95.0	118.2	117.6	117.0	519.3
Ontario	114.2	152.8	191.7	192.4	193.0	844.2
Manitoba	11.2	14.8	18.5	18.4	18.3	81.3
Saskatchewan	10.0	13.2	16.5	16.4	16.3	72.4
Alberta	29.4	39.4	49.5	49.8	49.9	218.0
Colombie-Britannique	39.7	52.9	66.1	66.1	66.6	291.4
Yukon	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4	2.0
Territoires du Nord-Ouest	0.4	0.6	0.7	0.7	0.7	3.1
Nunavut	0.3	0.4	0.5	0.5	0.5	2.1
TOTAL	300.0	400.0	500.0	500.0	500.0	2200.0

Les totaux ne sont peut-être pas exacts, car les chiffres ont été arrondis.

Les chiffres se fondent sur les estimations de la population des provinces et territoires par Statistique Canada.

Ils peuvent être révisés dans le cadre du processus régulier d'estimation du TCSPS – à mesure que de nouvelles estimations de la population deviennent disponibles.

Suivi et rapports	<p>À l'automne 2001, chaque province ou territoire participant publiera un rapport de base au sujet des programmes et des dépenses liés au développement de la petite enfance.</p> <p>À compter de 2002, chaque province ou territoire remettra un rapport annuel en ce qui concerne ses progrès en vue d'accroître et d'améliorer les programmes de DPE. Les gouvernements ont convenu d'améliorer la qualité de leurs rapports avec le temps.</p> <p>Ces rapports annuels seront publiés par chacune des provinces et chacun des territoires sous diverses formes, ce qui peut comprendre des sites Web. Par ailleurs, les gouvernements envisagent la possibilité d'avoir recours au site Web de l'union sociale comme site commun pour la présentation des rapports publics concernant le DPE.</p>
-------------------	--

Mesures et rapports	
Répercussions	<p>Les objectifs de l'initiative, tels qu'énoncés dans le communiqué sur le DPE, sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • promouvoir le développement de la petite enfance de façon à ce que les enfants s'épanouissent pleinement, c'est-à-dire qu'ils soient en bonne santé sur les plans physique et affectif, qu'ils soient en sécurité, prêts à apprendre ainsi que socialement engagés et responsables; • aider les enfants à s'épanouir pleinement et les familles à appuyer leurs enfants dans des communautés fortes. <p>Dans le communiqué sur le DPE, les premiers ministres ont fait mention de l'engagement de leur gouvernement pour ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à compter de septembre 2002, présenter chaque année un rapport, selon un cadre commun comprenant des indicateurs comparables, afin d'aider à suivre les progrès réalisés en vue d'améliorer et d'accroître les programmes et les services liés au développement de la petite enfance dans les quatre domaines d'action (des grossesses, naissances et enfances saines; les services de soutien aux parents et aux familles; le développement et l'apprentissage des enfants en bas âge ainsi que les soins qui leur sont prodigués; les services de soutien communautaires); • commencer, d'ici septembre 2002, à présenter régulièrement des rapports sur le bien-être des enfants, en utilisant un ensemble d'indicateurs communs des résultats.
Indicateurs	<p>En cours² – Le communiqué sur le DPE fait mention d'un engagement à élaborer, pour les programmes, des indicateurs comparables qui permettront à chacun des gouvernements de faire, d'ici septembre 2002, un suivi des progrès réalisés en vue d'améliorer et d'accroître les programmes et les services liés au développement de la petite enfance. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux s'affairent actuellement à établir des indicateurs comparables pour les programmes.</p> <p>En cours² – Un engagement a aussi été pris en vue d'élaborer, d'ici septembre 2002, un ensemble commun d'indicateurs des résultats concernant le bien-être des enfants. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux s'affairent actuellement à établir cet ensemble commun d'indicateurs.</p>
Indicateurs comparables	<p>En cours² - Le communiqué sur le DPE fait mention d'un engagement à élaborer, pour les programmes, des indicateurs comparables qui permettront à chacun des gouvernements de faire, d'ici septembre 2002, un suivi des progrès réalisés en vue d'améliorer et d'accroître les programmes et les services liés au développement de la petite enfance. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux s'affairent actuellement à établir des indicateurs comparables pour les programmes.</p> <p>En cours² - Un engagement a aussi été pris en vue d'élaborer, d'ici septembre 2002, un ensemble commun d'indicateurs des résultats concernant le bien-être des enfants. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux s'affairent actuellement à établir cet ensemble commun d'indicateurs.</p>

Évaluation/ évaluations de tiers parties	À déterminer ³ - Dans leur communiqué, les premiers ministres ont convenu que les gouvernements consulteraient des tiers pouvant les aider, au besoin, à mettre au point des indicateurs ainsi qu'à évaluer les progrès liés au développement de la petite enfance. On s'affaire à examiner des options bien précises concernant la participation de tiers à l'élaboration de formes de compte rendu au public.
Partage de l'information et pratiques exemplaires	À déterminer ³ - Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont convenu de travailler ensemble, au besoin, pour des activités de recherche et d'acquisition de connaissances et d'échanger de l'information au sujet de pratiques efficaces. Ils examinent des façons de s'acquitter de cet engagement.
Publication de rapports	<p>Dans le communiqué sur le DPE, les premiers ministres ont pris, pour leur gouvernement, un engagement relativement aux trois exigences qui suivent en matière de compte rendu au public.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Cet automne, tous les gouvernements publieront un premier rapport concernant les programmes actuels et les dépenses se rattachant au DPE, ce qui offrira des données de base pour le suivi de nouveaux investissements. 2. D'ici septembre 2002, les gouvernements commenceront à présenter des rapports annuels comportant le recours à des indicateurs comparables pour le suivi des progrès réalisés dans l'amélioration et l'accroissement des programmes et des services liés au développement de la petite enfance dans les quatre domaines d'action. 3. D'ici septembre 2002, les gouvernements commenceront à présenter régulièrement des rapports sur le bien-être des enfants, en utilisant un ensemble d'indicateurs communs des résultats.
Participation des Canadiens	
Mécanismes en vue d'assurer la participation des citoyens à l'établissement des priorités sociales et à l'examen des répercussions	Les premiers ministres se sont engagés à veiller à ce que soient mis en place des mécanismes efficaces afin de permettre aux Canadiens et aux Canadiennes de participer à l'établissement des priorités liées au développement de la petite enfance ainsi qu'à l'examen des résultats obtenus.
Mécanismes d'information du public	Sans objet ¹ – Un engagement a été pris en vue de rendre compte au public de ce qui suit : les programmes et les dépenses du moment afin de fournir des données de base; un cadre commun comprenant des indicateurs de programme comparables; le bien-être des enfants en ayant recours à un ensemble commun d'indicateurs des résultats. Aucune exigence bien précise ne se rattache toutefois au compte rendu de la participation du peuple canadien.

Engagements en matière de service	
Accessibilité des critères d'admissibilité au public	Les gouvernements provinciaux et territoriaux ont convenu d'investir dans une partie ou dans l'ensemble des quatre domaines d'action décrits dans le communiqué sur le DPE, qui peut être consulté sur le site Web de l'union sociale, à l'adresse suivante : http://www.socialunion.gc.ca/ .
Existence et disponibilité des engagements en matière de services	Sans objet ¹ - Les gouvernements provinciaux et territoriaux établiront, selon les besoins, des engagements relatifs à des services en ce qui concerne leurs investissements respectifs dans des programmes.
Mesures et publication de rapports	Sans objet ¹ - Les gouvernements provinciaux et territoriaux recueilleront et remettront, s'ils jugent qu'il convient de le faire, de l'information concernant le rendement en ce qui concerne les engagements relatifs à des services.
Appels et plaintes	
Existence, disponibilité et communication des mécanismes	Sans objet ¹ - Les gouvernements provinciaux et territoriaux détermineront si des mécanismes d'appel et de dépôt de plaintes sont nécessaires pour des programmes bien précis de DPE.
Suivi et publication de rapports	Sans objet ¹ – S'ils jugent qu'il convient de le faire, les gouvernements provinciaux et territoriaux rendront compte des mécanismes d'appel et de dépôt de plaintes..
Mobilité	
Existence d'une mesure	Sans objet ¹ – La mobilité ne constitue pas un facteur, étant donné que toutes les provinces et tous les territoires reçoivent un financement par habitant afin d'améliorer et d'accroître leurs programmes de développement de la petite enfance.

¹**Sans objet** : lorsque la section ne s'applique pas; il faut expliquer brièvement pourquoi elle ne s'applique pas.

²**En cours** : lorsqu'une démarche ou un mécanisme est en cours d'élaboration ou en voie d'être mis en oeuvre, avec une brève explication et l'horaire.

³**À déterminer** : lorsqu'une démarche ou un processus fait encore l'objet d'une étude ou est encore à l'étape initiale de planification; donner une brève description.